



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BATI SUR LA COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale** Centre-Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 15 boulevard de Stalingrad – Immeuble « Actipole » à NANTES 44000, représentée par son Directeur Monsieur Yann SAURET dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**
Renseignements techniques et administratifs :
NEXITY PROPERTY MANAGEMENT
LA KANOA
6 Rue René Viviani, CS 56206,
44262 NANTES CEDEX

Mme Elisa ESTEVES
Courriel : eesteves@nexity.fr
- 3. Objet de la procédure :**
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 1.694 m² sis Rue Gaston Bernier sur la commune de CHALONNES SUR LOIRE (49290).
- 4. Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société BUCHER VASLIN dont le siège est sis Rue Gaston Bernier à CHALONNES SUR LOIRE (49290).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} janvier 2021
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
Consultation uniquement sur place
- 7. Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nantes
6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes Cedex
Téléphone : 02 40 99 46 00 - Télécopie : 02 40 99 46 58
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr